

RSE

Politique Achats Responsables Amundi

Axes et principes

Amundi s'est dotée d'une Politique « Relation avec les fournisseurs et pratiques en matière de paiement » qui contribue à la performance globale de l'entreprise. Cette politique s'intègre dans la Charte éthique d'Amundi et repose sur des engagements tels le Pacte Mondial des Nations Unies, la Charte de la diversité et la Charte de la médiation relations fournisseurs responsables. L'ensemble des engagements exposés dans ces textes portent sur le respect des droits de l'Homme et de la réglementation liée au travail, la lutte contre toute forme de discrimination, la promotion de la diversité ainsi que la protection de l'environnement et de l'éthique des affaires.

Amundi s'inscrit dans les chantiers RSE de la ligne métier Achats du groupe Crédit Agricole sur trois thématiques : la décarbonation des achats, l'inclusion et l'optimisation du délai de traitement des factures.

Amundi, via sa maison mère Crédit Agricole S.A., est signataire de cadres de référence internationaux majeurs, notamment la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998, amendée en 2022), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les Principes directeurs de l'OCDE à destination des entreprises multinationales, ainsi que l'Accord Mondial signé le 9 octobre 2023 avec l'UNI Global Union, qui prohibent explicitement le recours au travail des enfants et au travail forcé, garantissent le respect des droits fondamentaux des travailleurs en matière de santé, sécurité et qualité de vie au travail, et dont Amundi exige l'application contractuelle auprès de l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants, au-delà du premier niveau de la chaîne d'approvisionnement.

NOTRE POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES EN 6 AXES MAJEURS ET 16 PRINCIPES

1. Adopter un comportement responsable dans la relation avec les fournisseurs

- Veiller à l'équilibre des relations d'affaires en adoptant des pratiques et comportements respectueux.
- Favoriser des engagements réciproques dans le respect des droits de chacun.
- Apporter une visibilité prévisionnelle des achats.

2. Contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème

- Renforcer l'inclusion sociale, en faisant des achats un levier d'emploi pour les publics fragilisés et en contribuant ainsi à l'emploi dans les territoires.
- Favoriser les échanges avec les acteurs locaux.
- Stimuler l'innovation avec nos fournisseurs pour créer de la valeur.
- Apprécier le coût global du cycle de vie.

3. Veiller en permanence à la qualité des relations avec les fournisseurs

- Impliquer les acheteurs dès l'expression de besoin.
- Renforcer la montée en compétences achats des acteurs internes (acheteurs / prescripteurs).
- Développer la connaissance réciproque entreprise / fournisseurs.
- Instaurer un mécanisme de médiation.

4. Intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats

- Identifier et cartographier les risques et opportunités.
- Intégrer les critères RSE dans le choix d'un bien ou d'un service, dans la sélection de nos fournisseurs.

5. Agir pour la transition vers une économie bas carbone

- Mobiliser tous nos métiers pour transformer leur façon d'exercer, dans une démarche de sobriété carbone.
- Engager et encourager nos fournisseurs à mesurer leur empreinte carbone et à réduire leurs émissions.
- Considérer le critère poids carbone dans l'évaluation, le référencement et le suivi de nos fournisseurs.

6. Inscrire cette politique achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants

QUELQUES EXEMPLES D'INITIATIVES CONCRÈTES

Évaluation RSE des fournisseurs via EcoVadis

Amundi s'appuie sur la plateforme EcoVadis pour évaluer la performance RSE de ses fournisseurs stratégiques. La notation couvre quatre thématiques : l'environnement (gestion des émissions CO₂, de l'énergie et des déchets), le social et les droits de l'Homme (santé & sécurité au travail, conditions d'emploi, non-discrimination), l'éthique (lutte contre la corruption, protection des données) et les achats responsables (intégration des critères RSE dans la chaîne d'approvisionnement).

Depuis 2022, la pondération des critères RSE dans les grilles d'analyse multicritères des offres est passée de 15 à 35 %. Les fournisseurs obtenant une note EcoVadis inférieure à 35 font l'objet d'un suivi spécifique dans les contrôles permanents d'Amundi, avec un reporting trimestriel communiqué aux acheteurs lors des Comités Achats. À fin 2025, 97 % des fournisseurs notés EcoVadis affichaient un score supérieur à 35, témoignant de la montée en maturité RSE de l'écosystème fournisseurs d'Amundi.

Recours au secteur du travail adapté et protégé (ESAT)

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion sociale, Amundi favorise le recours aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et aux Entreprises Adaptées (EA). Ces structures permettent d'accompagner vers l'emploi des personnes en situation de handicap, tout en répondant à des besoins opérationnels réels. En 2025, Amundi a confié 0,6 million d'euros de prestations aux entreprises du secteur du travail protégé et adapté. À titre d'exemple, depuis janvier 2023, l'exploitation du centre de reprographie a été confiée à une Entreprise Adaptée pour une durée de trois ans.

Suivi des délais de paiement

Amundi s'engage à respecter et optimiser les délais de règlement de ses fournisseurs, en particulier les TPE/PME, conformément aux engagements pris dans le cadre des chantiers RSE Achats du groupe Crédit Agricole. Cet effort de transparence et de fiabilité contribue à la stabilité financière de l'écosystème fournisseurs d'Amundi.

Décarbonation de la chaîne d'achats

Dans la continuité de l'axe 5, Amundi intègre progressivement le critère carbone dans ses processus d'évaluation fournisseurs, en cohérence avec les objectifs climatiques du groupe Crédit Agricole. À travers ce dernier, Amundi a rejoint l'Alliance pour la décarbonation des PME, pilotée par Pacte PME et aux côtés de plusieurs grands groupes français. Cette initiative vise à accompagner concrètement les fournisseurs PME dans leur trajectoire de réduction carbone, en leur proposant des programmes dédiés pour mesurer et réduire leurs émissions.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel 2025, disponible sur le site d'Amundi : <https://legroupe.amundi.com/article/publication-de-notre-document-d-enregistrement-universel-2025>

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.